

**PROCES VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
du 8 septembre 2017**

L'an deux mil dix-sept, le huit septembre à vingt et une heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Lentillac du Causse se sont réunis en session ordinaire sous la présidence de Mme Françoise LAPERGUE, Maire.

Date de convocation : 30 août 2017

Etaient présents:

Mmes CLARY – DELTEIL – LAPERGUE

Mrs BLANC – DELPECH – GARDOU – MOULY – RICHARD – ROUQUIE

Etaient absents :

Mme PFEIFLE ET Mr GOUAULT

Secrétaire de séance : Marie Hélène DELTEIL

Madame Le Maire demande aux conseillers s'ils approuvent le compte-rendu du Conseil Municipal précédent, remis à chacun. Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Madame le Maire constate que l'ensemble des membres du Conseil Municipal est présent ou représenté et que ce dernier peut valablement délibérer, puis Madame le Maire demande d'ajouter deux points à l'ordre du jour :

- Tarifs de location de la salle des fêtes seule.
- Précision des parcelles composant le bien immobilier que la commune va acquérir

Le Conseil accepte cet ajout à l'unanimité

**Délibération 08.09.2017/01**

**Installation d'un paratonnerre à Roumegousse :**

Mme le Maire propose au conseil de faire installer un paratonnerre au lieu-dit Roumegousse.

La Fédél du Lot sera contacté afin de demander l'installation.

Le Conseil approuve à l'unanimité

**Délibération 08.09.2017/02**

**Acquisition de la maison du Bourg et Choix du financement :**

Le bien a été estimé par le domaine à 160.000€. Ce montant pourrait être divisé ainsi :

Maison 149000€ - Garages 7000€ et Terrain non viabilisé 4000€

Selon le choix du Conseil, la maison pourra être remise en vente pour 149000€ sur notre site internet, sur le bon coin et dans les agences FNAIM.

Le Conseil souhaite proposer au propriétaire le rachat des meubles et équipements se trouvant dans le garage pour un montant total de 2500€. Mme le Maire le contactera à ce sujet

Deux banques ont proposé un financement : le Crédit Agricole a proposé deux choix taux fixe et taux variable et la Caisse d'épargne a proposé qu'un taux fixe.

Deux montants d'emprunts sont possible : soit pour la totalité du montant de l'achat 160.000€ soit pour seulement 130.000 € laissant ainsi à la commune un apport de 30.000€.

Le Trésorier nous a confirmé que la commune pouvait financer cet apport. Concernant le choix du prêt, il semble plus judicieux d'opter pour un prêt à taux variable non cape.

Le taux proposé par la caisse d'épargne est de 1.84% et pour le Crédit Agricole de 1.89 % en taux fixe et 0.920% en taux variable (à ce jour). Le Crédit Agricole n'appliquera pas de frais en cas de remboursement anticipé.

Après débat, le Conseil opte pour un emprunt auprès du Crédit Agricole pour 130.000€ en taux variable sur 15 ans ;

Ce choix est délibéré à l'unanimité et le Conseil mandate Mme le Maire afin de procéder à toutes les démarches nécessaires à l'application de ce choix.

#### **Délibération 08.09.2017/03**

##### **Aménagement de la place :**

Le SDAIL nous a fait une nouvelle convention puisqu'un architecte paysager est obligatoire dans ce projet. Ils ont bien pris en compte nos modifications.

Le Centre de Gestion va lancer l'appel d'offre pour le choix de l'architecte et les élus seront bien sur consultés pour avis dans ce choix.

Le conseil valide cette décision à l'unanimité et donne pouvoir à Mme le Maire afin de procéder à toutes les démarches nécessaires à l'application de ce choix

#### **Délibérations 08.09.2017/04 à 08.09.2017/12**

##### **Extension de la CCCLM : accueil de 9 nouvelles communes :**

- Suite au Conseil Communautaire du 22/06/2017, il est proposé d'accueillir neuf nouvelles communes agrandissant ainsi le périmètre de la Communauté de Communes du Causse de Labastide Murat.  
Les neuf communes sont : Carluçet ; Couzou ; Le Bastit ; Durbans ; Flaujac-Gare ; Quissac ; Reilhac ; Soucirac ; Ussel.

Le Conseil accepte cette extension de périmètre à l'unanimité

**Délibération 08.09.2017/13**

**Précision sur tarif de notre salle des fêtes :**

Mme le Maire demande au Conseil de confirmer un tarif pour les associations et les personnes privées qui désirent louer la salle pour des réunions à la journée ou à la demie- journée. Une participation aux frais de 15€ sera appliquée.

Cette participation ne sera pas appliquée sur les réservations déjà enregistrées.

Toute location devra déposer un chèque de caution de 500€.

Le reste des tarifs délibérés le 29/05/2014 ne change pas.

Le Conseil accepte à l'unanimité.

**Délibération 08.09.2017/14**

**Précision des parcelles concernées par l'acquisition de la maison du Bourg :**

Lors de notre délibération en date du 05/07/2017, nous avons omis de préciser l'ensemble des parcelles concernées par l'achat :

Il s'agit des parcelles 1169 pour 2270m<sup>2</sup>

850 pour 450m<sup>2</sup>

851 pour 351m<sup>2</sup>

852 pour 180m<sup>2</sup>

L'ensemble de la propriété portant sur 3251m<sup>2</sup>

Le Conseil valide les superficies à l'unanimité

**Questions diverses :**

- Suite à un courrier du Sous-préfet de Gourdon, il faut que la commune prévoit la dématérialisation des actes administratifs. Actuellement sous serveur Alsatis, notre débit n'est pas satisfaisant. Dès l'an prochain, nous pourrions changer de serveur et passer chez Orange qui assure un débit plus performant. Nous pourrions alors prévoir la dématérialisation des actes pour ce début d'année 2018. Le coût à prévoir est d'environ 800 € pour l'achat du logiciel et de la clef de signature. Il faudra peut-être revoir avec Allez et Cie le boitier informatique.
- Journées Citoyennes :  
Des travaux de nettoyage sont à réaliser au cimetière : il est proposé d'intervenir le 20/10 dès 9h (ou le 19/10 si caprices météorologiques)  
Une seconde équipe pourrait intervenir, ce même jour, sur la plateforme bitumée pour poubelles.

Conseil municipal de Lentillac du Causse du 8 septembre 2017

- Devis Vigilec : Il n'y a pas d'éclairage chez Mr et Mme Bruno. Le coût d'installation s'élèverait à 2200€.  
Le Conseil ne désire pas valider ce projet.
  
- Il faut faire installer des prises supplémentaires pour les décorations de Noël.  
Le coût est inférieur à 400€  
Le conseil est d'accord pour faire installer les prises.
  
- Ciné Lot : deux dates ont été retenues par Ciné Lot pour une projection à Lentillac ; il s'agit du 25 novembre pour une projection en salle et du 13 juin pour une projection en plein air si le temps le permet (sinon projection en salle).
  
- Mme le Maire demande au Conseil de réfléchir sur la mise en place éventuelle d'une complémentaire santé pour les employés communaux.  
Actuellement, ce n'est pas encore obligatoire, dans la fonction publique.  
Des renseignements complémentaires seront pris auprès de la MNT afin que le Conseil puisse décider d'une éventuelle participation mensuelle.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 0h30**